



FICHE ACTION #6

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Préserver la biodiversité et les habitats naturels ; Contribuer au développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ; Préserver la ressource en eau ; Lutter contre les risques naturels et le changement climatique

PROTÉGER LES ZONES HUMIDES ET LES HABITATS NATURELS EN UTILISANT LES OUTILS DE LA SAFER

Mettre en œuvre et appliquer le cahier des charges environnemental pour les attributaires du foncier. Assurer la maîtrise foncière/gestion de réserves foncières à vocation environnementale. Intervenir par préemption dans les secteurs à forts enjeux environnementaux



CTG, collectivités locales (EPCI, communes, etc.), acteurs de l'environnement, porteurs de projets



Conventionnement avec les acteurs publics et cahier des charges environnemental à la rétrocession

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU À DESTINATION DE LA CONSOMMATION HUMAINE

Information et sensibilisation auprès des collectivités et veille foncière. Identification des captages, assistance, et animation foncière dans les zones de protection / périmètre de captage.



Communes, EPCI ou syndicats mixtes compétents, DGTM



Actions de sensibilisation et réunions d'informations. Conventionnement.

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Promouvoir et développer l'agroforesterie et l'agriculture de conservation.

Mobiliser les outils de la Safer : mise en place de cahiers des charges avec des items environnementaux.



CRA, profession agricole, DGTM, acteurs de l'environnement



Rétrocession Safer avec cahier des charges

ACCOMPAGNER LES COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES

Se rapprocher des acteurs des compensations environnementales : repérage des espaces à moindre impact agricole, animation foncière et outils juridiques. Recherche de synergie entre compensations agricoles et environnementales.



Communes, EPCI, acteurs de l'environnement, DGTM



Réunions de travail. Conventionnement